

VISIO - Elaboration du règlement intérieur du Conseil municipal ou communautaire

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

A distance -
Synchrone

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Comprendre le cadre juridique et les obligations liées au règlement intérieur du conseil municipal ou communautaire
- Savoir rédiger et structurer un règlement intérieur conforme aux dispositions légales et aux bonnes pratiques
- Identifier les droits des élus et les dispositions pouvant poser problème devant le juge administratif

Public Visé

Secrétaires de mairie, directeurs et responsables administratifs, collaborateurs du service juridique ou élus chargés de la gouvernance

Pré Requis

Avoir des connaissances en fonctionnement des collectivités locales, avoir suivi la formation « La séance du conseil municipal ou communautaire » ou justifier de connaissances de niveau équivalent sur l'organisation et les compétences du conseil municipal ou communautaire

Objectifs pédagogiques

Comprendre le cadre juridique et les obligations liées au règlement intérieur du conseil municipal ou communautaire

Savoir rédiger et structurer un règlement intérieur conforme aux dispositions légales et aux bonnes pratiques

Identifier les droits des élus et les dispositions pouvant poser problème devant le juge administratif

Parcours pédagogique

• Contenu légal du règlement de l'assemblée

- Cadre juridique du règlement du Conseil municipal ou communautaire
 - . Pourquoi un règlement intérieur du conseil ?
 - . Comment et quand adopter le règlement intérieur du conseil ?
 - . Les possibles recours contre le règlement intérieur du conseil
- Dispositions du règlement
 - . Grands principes à respecter
 - . Dispositions obligatoires
 - . Dispositions facultatives

• Rédaction du règlement

- Objectifs du règlement intérieur
 - . Organiser la vie de l'assemblée
 - . Concilier la liberté de parole et la police de l'assemblée
 - . Hypothèse d'une violation du règlement intérieur ou du règlement intérieur qui n'a pas prévu une disposition pourtant obligatoire
- Propositions de présentation du règlement intérieur
 - . Modèle de présentation du règlement intérieur
 - . Dispositions recommandées pour une meilleure organisation
- Dispositions irrégulières
 - . Dispositions régulièrement contestées devant le juge administratif
 - . Focus sur les droits des élus n'appartenant pas à la majorité municipale

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques illustrés d'exemples
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrier sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Expert en droit des collectivités territoriales et en fonctionnement des conseils municipaux ou communautaires. Il est capable de partager des exemples pratiques et de répondre aux questions juridiques des participants.

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Une journée pour présenter cet acte juridique essentiel pour le fonctionnement démocratique de l'assemblée délibérante et connaître les règles qui encadrent les droits des élus. (Obligatoire pour les Communes et les intercommunalités de plus de 1000 habitants et adoption dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil municipal ou communautaire)

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form. Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 3 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **680.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **640.00**



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : **0153391424**
Mail : julien.laudat@adiaj.org